**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 18 (1930)

**Heft:** 345

**Artikel:** Réunions et congrès : le "Frauenbund" à Berne. - Les "Frauenzentrale" à Zurich

**Autor:** L.D.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260068

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Réunions et Congrès

## Le „Frauenbund“ à Berne. — Les „Frauenzentrale“ à Zurich.

Cet automne ont eu lieu, à Berne et à Zurich, deux manifestations féminines, dont un bref compte-rendu sera de nature à intéresser nos lectrices de la Suisse romande.

Le 29 octobre fut célébré, sous la présidence de Mlle Neuenschwander, le 10me anniversaire du *Frauenbund* bernois, qui a réuni les représentantes des Associations affiliées, les membres actuels et anciens du Comité, et des membres individuels. Mlle Wild, secrétaire, rappela l'origine du *Frauenbund* et passa en revue les principaux chapitres qui forment son histoire depuis novembre 1919.

Dès le début, le rêve du Comité d'initiative, que présidait alors Mme Leuch, avait été d'étendre son activité à tout le canton: mais il fallut se borner, les premières années, aux tâches qui se présentaient au chef-lieu, et ce n'est qu'à partir de 1926 que les assemblées de déléguées réunirent chaque année les femmes bernoises de la ville et de la campagne.

Une de ces tâches qui s'imposa d'emblée fut l'encouragement au travail à domicile, et une aide efficace aux ouvroirs de la ville de Berne par l'organisation de ventes de Noël. Et la première Exposition féminine bernoise des arts et métiers — l'avant-coureuse de la Saffa — fit, en 1923, une place honorable au travail à domicile. En cette même année fut mise sur pied, sous la direction de Mme Leuch, cette œuvre de secours en faveur de la ville de Mannheim, qui rencontra un si vibrant écho dans tout le canton et put soulager bien des misères, alors que le ravitaillement de l'Allemagne se heurtait à tant de difficultés.

La loi cantonale de 1917 sur l'organisation des communes apporta au *Frauenbund* des tâches qui ne sont point encore terminées. Car les dispositions favorables aux femmes, témoignées surtout par les députés de la ville de Berne, se heurtèrent souvent, dans la pratique, aux exigences de la politique de partis: ainsi, il est difficile, aujourd'hui encore, d'assurer aux femmes, dans toutes les Commissions scolaires de la ville de Berne, une représentation qui garantisse leur influence si nécessaire dans l'école. La préparation de la loi bernoise sur l'école complémentaire fournit aussi au *Frauenbund* l'occasion d'exprimer ses vœux, puis, avec l'entrée en vigueur de cette loi, il travailla à engager les communes, et en premier lieu celle de la ville fédérale, à déclarer obligatoire l'école complémentaire pour les jeunes filles, ce que l'on est encore loin d'avoir obtenu. Autres questions qui le préoccupent: l'enseignement ménager dans les classes primaires supérieures et la coéducation. Son intervention s'impose en outre dans le domaine ecclésiastique, tout particulièrement depuis la loi de 1929 qui a étendu les droits des femmes: à Berne même, ce terrain-là est plus favorable aux revendications féminines que le terrain scolaire.

D'autres activités marquantes du *Frauenbund*, mais suffisamment connues pour que nous ne nous y arrêtions pas, ont été l'organisation du Congrès des Intérêts féminins (1921) et les premières démarches en vue de la Saffa; puis la fondation d'un secrétariat permanent, qui fut d'une importance spéciale pour son propre développement. Enfin, songeant à l'avenir, il caresse le projet de bâtir une Maison bernoise pour les femmes seules et pour les femmes gagnant leur vie, projet qui doit se réaliser en 1932.

* * *

Cet automne également a eu lieu, sous la présidence de Mlle M. Fierz, la IIIe « Journée cantonale des Femmes zurichoises », organisée par les *Frauenzentralen* de Zurich et de Winterthour. M. le prof. Gonzenbach y présenta un très beau travail sur: *Les soins aux malades et leur importance hygiénique et sociale.* En raison de la transformation des conditions d'existence et de la disparition des « grandes familles », les malades sont privés, dans bien des cas, des secours, si nombreux jadis, dans le cercle de la famille. C'est pourquoi l'on doit recourir maintenant, et de plus en-plus, aux gardes-malades professionnelles et rétribuées, ou aux soins donnés dans les hôpitaux. Mais la femme, en sa qualité de future mère, devrait connaître au moins les premiers soins à donner à la maison. La mère de famille également a le devoir de protéger la santé des siens par une alimentation et une hygiène rationnelles. Les assurances sociales, l'assurance obligatoire en particulier, deviennent un bienfait pour les femmes et les enfants, en permettant de soigner une maladie dès ses débuts. Dans les hôpitaux, le côté scientifique de la maladie ne doit pas faire oublier le côté humain: c'est ce qui a amené dans ces établissements l'institution des « assistantes sociales », qui servent de trait d'union entre le médecin, le malade et le monde extérieur.

Dans la discussion qui suivit, Mlle Ammann, assistante sociale elle-même, réclama, entre autres, plus de compréhension et d'indulgence à l'égard des mères non mariées et des femmes atteintes de maladies vénériennes. Mlle Naef, vivement soutenue par l'assistance, demanda énergiquement l'entrée de femmes dans les autorités sanitaires et les Commissions d'hygiène. Une résolution dans ce sens fut adoptée à l'unanimité. Puis Mlle Freudweiler, sœur-directrice, réclama, elle aussi, de la façon la plus catégorique, la collaboration de femmes capables dans les Commissions de construction d'hôpitaux.

Le Dr Gloor présenta ensuite un rapport sur le manque de gardes-malades, et Mlle Anny de Segesser, sœur-directrice, en étudia les causes et les moyens d'y remédier. Il paraît que cette question est aiguë à Zurich, et risque de le devenir toujours plus, puisque l'agrandissement projeté de l'Hôpital cantonal exigera, dans une dizaine d'années, 250 gardes de plus. Pour attirer plus de jeunes filles dans cette profession, il faudrait alléger le travail des gardes, dispenser celles-ci de certaines besognes pénibles ne rentrant pas directement dans leurs attributions, et leur accorder plus d'heures libres. En outre, une des grandes préoccupations du personnel des hôpitaux est son insécurité à l'égard de ses vieux jours. Les conditions d'assurance-vieillesse dans les établissements officiels sont si défavorables pour les gardes, qu'elles doivent y renoncer la plupart du temps. Aussi, dans une résolution votée en fin de séance, l'assemblée réclama-t-elle le développement de l'assurance-vieillesse et invalidité pour les gardes travaillant dans les établissements hospitaliers communaux et cantonaux.

(D'après le *Schw. Frauenblatt.*) L. D.

---

— Nos convives sont très agréables, le milieu est gentil. A Noël, nous suspendons du gui partout où on en peut mettre, et nous donnons un beau dîner. Les hors-d'œuvre et le champagne encadrent des victuailles plus solides. Nous finissons par le café et une distribution de cadeaux, lainages, jouets, etc. Et savez-vous ce qui paraît causer la plus grande joie à nos convives, ce qui leur fait monter le plus sûrement la larme à l'œil? C'est le bouquet de fleurs que chaque maman trouve à côté de son assiette!

V. Delachaux.

# La Vie Politique

## Chronique parlementaire fédérale.

Comme d'habitude, les Chambres fédérales ont procédé, au début de cette session de décembre, aux élections accoutumées en cette période de l'année: la présidence de la Confédération a été confiée à une très forte majorité à M. Haeberlin, et la vice-présidence à M. Motta. Au Conseil National, M. Sträuli (Winterthour), un féministe de la première heure a remplacé M. Graber au fauteuil présidentiel; et au Conseil des Etats, la présidence a passé à M. Charmillot (Jura bernois), M. Sigrist (Lucerne), le mari de la présidente de la Ligue suisse des Femmes catholiques, étant appelé à la vice-présidence de notre Chambre haute. M. Abt (parti paysan), qui avait commis pendant la saison d'été un crime aussi dangereux que rare pour un homme politique: celui de critiquer — un peu vertement, il est vrai — l'attitude de la presse aux Chambres fédérales, a cependant été élu, moins brillamment que ses collègues toutefois, à la vice-présidence du Conseil National. Enfin, les Chambres ont encore procédé à des élections et réélections au Tribunal Fédéral.

En Suisse comme ailleurs, la session de décembre de notre Parlement est toujours consacrée en grande partie à la discussion du budget de l'année suivante. La situation finan-